

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mercredi 10 octobre 2012 Résolution: CA12 170358

## TRANSMISSION AU CM - ADOPTION DU RÈGLEMENT - 3791, CHEMIN QUEEN-MARY (COLLÈGE NOTRE-DAME)

Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Michael APPLEBAUM

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791, chemin Queen-Mary.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1123779006

Michael APPLEBAUM	Geneviève REEVES
Maire d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 12 octobre 2012